



UNIVERSITÉ  
CÔTE D'AZUR

DIRECTION DES

RESSOURCES HUMAINES

## Prestations Interministérielles – PIM

### Centres de Vacances avec Hébergement

Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour des enfants d'agents publics en centres de vacances avec hébergement.

Un centre de vacances avec hébergement est un établissement temporaire ou permanent qui héberge de façon collective hors du domicile familial, à l'occasion de leurs vacances scolaires ou de leurs loisirs, des enfants âgés de plus de quatre ans.

Les centres de vacances considérés, quelle qu'en soit la dénomination – colonies de vacances, centres de vacances maternels, centres de vacances collectifs pour adolescents, centres sportifs de vacances, camps d'organisation de jeunesse, etc. – doivent avoir reçu un agrément du ministre chargé de la jeunesse et des sports.

A noter : Les séjours en centres de vacances organisés par des organismes à but lucratif sont exclus de ce dispositif d'aide.

#### PERSONNELS ELIGIBLES :

- Agents stagiaires ou titulaires en position d'activité
- Agents contractuels avec un contrat d'une durée supérieure à 10 mois, rémunérés sur le budget de l'Etat et en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité et employés de manière permanente et continue, à temps plein ou à temps partiel. Le dossier peut être déposé à partir du 1<sup>er</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois (effet non rétroactif).
- Les agents admis à la retraite
- Les apprentis en tant qu'agent non titulaire de droit privé rémunérés sur le budget de l'Etat.
- Les tuteurs d'orphelins de fonctionnaires de l'Etat bénéficiaires de la pension de réversion.
- Les tuteurs d'orphelins d'agents non-titulaires de l'Etat bénéficiaires de l'allocation prévue à l'article 23 de l'arrêté du 30 décembre 1970 (IRCANTEC).

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET MODALITES DE VERSEMENT :

*A la différence des prestations légales, les prestations d'action sociale sont des prestations à caractère facultatif. Il résulte de ce principe qu'elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet et que leur paiement ne peut donner lieu à rappel.*

- **Le quotient familial de l'ensemble des personnes composant le foyer fiscal doit être inférieur à 12 400€. Il se calcule en divisant le revenu brut global du foyer par le nombre de part fiscales.**
- La prestation est servie pour chacun des enfants à charge du bénéficiaire et âgé de moins de 18 ans au premier jour du séjour.
- La prestation est servie dans la limite de 45 jours par an.
- Le taux est différent selon que l'enfant est âgé de moins ou plus de 13 ans.
- Les centres de loisirs considérés doivent avoir reçu un agrément ministériel Jeunesse et Sports.

## PIECES A FOURNIR :

### UNE FOIS PAR ANNEE CIVILE

- Copie intégrale du ou des livret(s) de famille justifiant des enfants à charge.
- Pour les personnes non-titulaires : copie du contrat de travail.
- Pour les personnes séparées ou divorcées : copie du jugement fixant le montant des pensions alimentaires et la résidence du ou des enfant(s) ou document de la CAF justifiant la garde des enfants.
- Copie intégrale de l'avis d'imposition :
  - 2020 (sur les revenus de l'année 2019) de toutes les personnes composant le foyer (concubin, etc...) pour les frais engendrés sur la période du 01/01/2021 au 31/08/2021.
  - 2021 (sur les revenus de l'année 2020) de toutes les personnes composant le foyer (concubin, etc...) pour les frais engendrés sur la période du 01/09/2021 au 31/12/2021.

### A CHAQUE DEMANDE

- Le présent formulaire complété et signé pages 1 à 4
- Les factures acquittées des frais payés.
- L'attestation de non perception d'un avantage similaire par le conjoint (annexe 1)
- L'original de l'attestation de séjour dûment complétée et signée par le centre d'accueil (annexe 2)
- Relevé d'identité bancaire ou postal aux nom, prénom et adresse de l'agent.  
A noter, s'il s'agit d'un compte joint, les 2 prénoms doivent figurer sur le RIB.

**Dossier à envoyer à l'adresse suivante :**

Université Côte d'Azur  
Direction des Ressources Humaines  
Service des Retraites, des Accidents de Service et de l'Action Sociale  
28, avenue de Valrose  
B.P. 2135  
06103 Nice Cedex 2  
[drh.action-sociale@univ-cotedazur.fr](mailto:drh.action-sociale@univ-cotedazur.fr)

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE :**

<u>Nom de famille :</u>	<u>Nom d'usage:</u>
<u>Prénom :</u>	<u>N° INSEE (complet avec les 13 chiffres):</u>
<u>Situation du demandeur :</u> <input type="checkbox"/> Agent-e contractuel-elle (dates du contrat):  <input type="checkbox"/> Agent-e stagiaire ou titulaire <input type="checkbox"/> Autre situation (préciser) :	<u>Situation familiale :</u> <input type="checkbox"/> Marié-e <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale ou pacsé-e <input type="checkbox"/> Séparé-e ou divorcé-e <input type="checkbox"/> Autre (préciser)
<u>Adresse personnelle :</u>	<u>Téléphone :</u>  <u>Adresse messagerie :</u>
<u>Nom, prénom du / de la conjoint-e :</u>	<u>Profession du/ de la conjoint-e :</u>
<u>Date d'entrée à UNIVERSITE COTE D'AZUR :</u>	<u>Grade :</u>

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE / LES ENFANT(S) :

<u>Nom, prénom de l'enfant :</u>  <u>Date de naissance :</u>	<u>Dates du Séjour :</u>  <u>Montant réglé :</u>
--	--

### Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné-e :

Sollicite l'attribution de l'Aide pour Séjours en Centre de Loisirs sans Hébergement (prestations PIM), objet de la présente demande et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces fournies.

Je m'engage à signaler à l'administration tout changement.

Fait à

le :

Signature :

**AVERTISSEMENT** : La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes et de fausses déclarations (article L. 554-1 du code de la Sécurité Sociale et article 150 du Code pénal).  
L'organisme débiteur peut vérifier l'exactitude des déclarations qui lui sont faites (article L. 583-3 du code de la Sécurité Sociale).

*Les informations recueillies sont utilisées par le service en charge de l'action sociale. Elles sont uniquement destinées à traiter administrativement et financièrement votre dossier, dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Vous pouvez solliciter le délégué à la protection des données (DPD) pour faire valoir l'exercice de vos droits (droit d'information, droit d'accès, droit de rectification etc.) par mail à l'adresse [dpo@unice.fr](mailto:dpo@unice.fr) ou par courrier postal UNIVERSITE COTE D'AZUR, à l'attention du DPD.*

### ***Cadre réservé à l'administration***

**Quotient familial :**

**Montant pris en charge :**

**Somme à mandater : ..... euros**

**Arrêté le présent état à la somme de :**

**Vu et vérifié le :**